

Service de la sécurité,  
de l'expertise et des crises

Bureau de l'éducation  
routière

## Pour passer son examen du permis de conduire en candidat libre

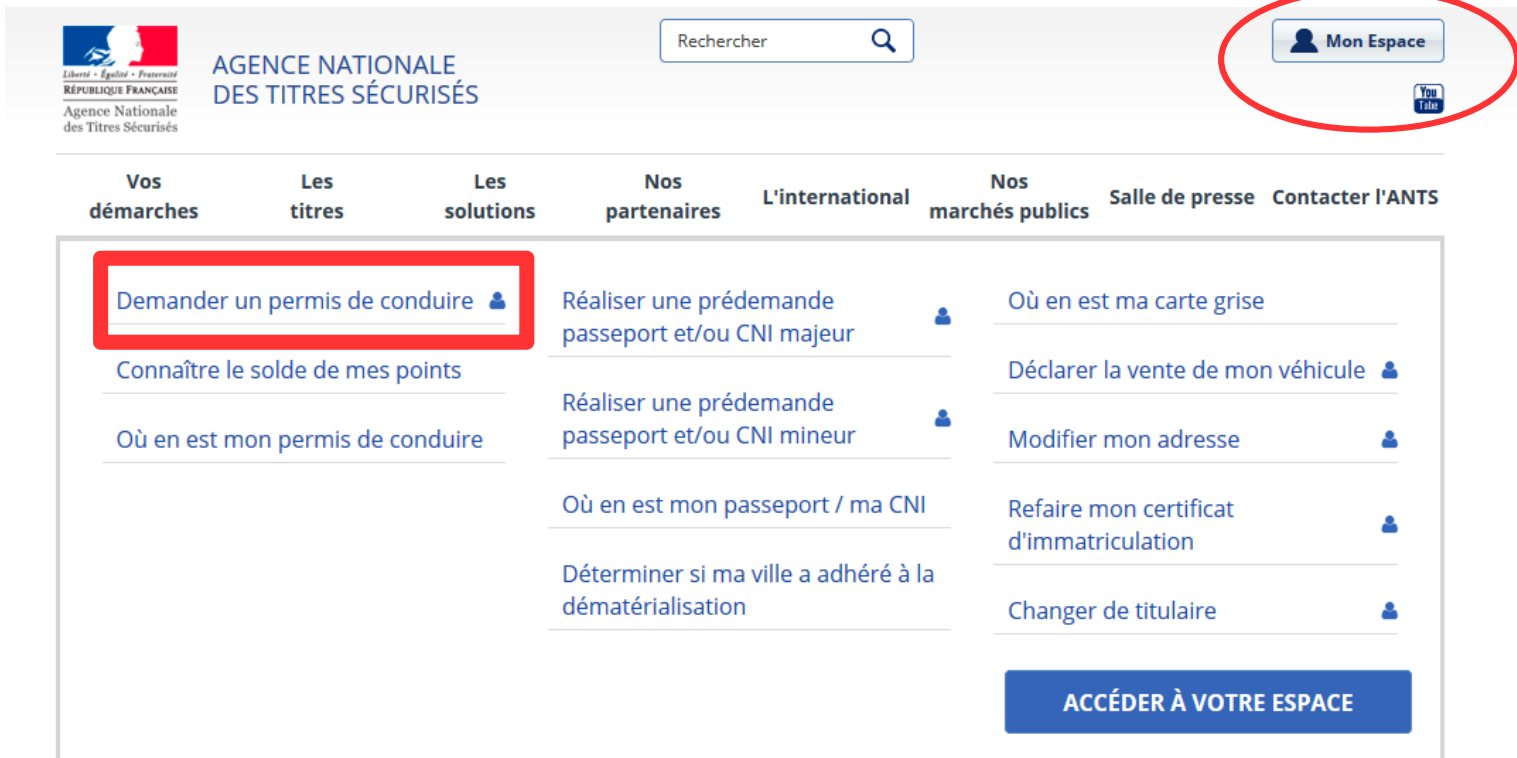
Dans le cadre de l'examen national du permis de conduire, il est possible de passer :

- l'épreuve théorique générale (épreuve du « code ») en candidat libre ;
- l'épreuve pratique de circulation (conduite) en candidat libre.

### 1. Demander votre numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé (NEPH)

Afin de pouvoir passer votre épreuve, vous devez vous connecter sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) afin de vous **créer un compte**.

Une fois le compte créé, vous pourrez constituer votre dossier en vous connectant directement sur le site rubrique « *demande un permis de conduire* ».



The screenshot shows the ANTS website header with the French Republic logo and the text "AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS". A search bar and a "Mon Espace" button (circled in red) are visible. Below the header is a navigation menu with categories: Vos démarches, Les titres, Les solutions, Nos partenaires, L'international, Nos marchés publics, Salle de presse, and Contacter l'ANTS. The main content area features a grid of service links. The link "Demander un permis de conduire" is highlighted with a red box. Other links include "Réaliser une prédemande passeport et/ou CNI majeur", "Où en est ma carte grise", "Connaître le solde de mes points", "Réaliser une prédemande passeport et/ou CNI mineur", "Déclarer la vente de mon véhicule", "Où en est mon permis de conduire", "Où en est mon passeport / ma CNI", "Modifier mon adresse", "Déterminer si ma ville a adhéré à la dématérialisation", "Refaire mon certificat d'immatriculation", and "Changer de titulaire". A blue button labeled "ACCÉDER À VOTRE ESPACE" is located at the bottom right of the grid.

Une fois votre compte ANTS créé, vous pourrez faire votre « inscription au permis » afin de vous voir attribuer un NEPH.

Mon compte > Nouvelle demande : Motif de la demande

## PERMIS DE CONDUIRE

Faire une nouvelle demande

- 1 Motif de demande
- 2 Etat civil
- 3 Adresse et contact
- 4 Photo / Signature
- 5 Pièces justificatives
- 6 Récapitulatif
- 7 Confirmation

Motif de la demande

\* : Champs obligatoires

**Vous effectuez la demande \***

- pour une personne majeure ou mineure émancipée
- pour une personne mineure

**Il s'agit \***

- d'une inscription au permis nécessitant le passage d'un examen pratique (ne concerne pas les personnes ayant fait objet d'une annulation ou d'une invalidation)
- d'une demande de fabrication d'un nouveau permis
- d'une conversion de brevet militaire
- d'une validation de diplôme professionnel
- d'une demande à la suite d'une invalidation ou d'une annulation de permis
- d'une demande à la suite d'une suspension de permis

Etape suivante >>

il vous suffit d'indiquer si vous êtes majeur ou mineur puis de sélectionner le motif de votre demande : « une inscription au permis nécessitant le passage d'un examen ».

Une fois votre demande validée, votre dossier sera transmis à la plateforme d'instruction du ministère de l'Intérieur et un NEPH vous sera attribué. Vous en serai informé par email.

En cas de besoin, vous pouvez contacter l'ANTS par le dispositif prévu directement sur le site de l'ANTS qui permet un traitement spécifique (sur la page d'accueil de l'ANTS, clic sur "CONTACTER L'ANTS").

## 2. S'inscrire pour passer le « code » chez un opérateur agréé (OA)

À réception de votre NEPH, vous pourrez vous inscrire directement en ligne sur le site internet de l'un des opérateurs privés chargés d'organiser les épreuves du code de la route (LA POSTE, SGS, BUREAU VERITAS, DEKRA ou PEARSON VUE).

## 3. Passer l'épreuve pratique en candidat libre

Passer la conduite en candidat libre est possible. Vous pouvez décider de le faire à tout moment de votre formation.

Il est de votre responsabilité de prévoir le jour de l'examen :

- un véhicule équipé de doubles commandes ;
- une attestation de votre assureur (modèle disponible auprès du bureau éducation routière) ;
- un accompagnateur titulaire de la catégorie de permis sollicitée.

Si vous souhaitez également passer l'épreuve pratique de conduite en tant que candidat libre, n'hésitez pas à le préciser dans votre demande et nous vous fournirons l'ensemble des informations et pièces nécessaires.

*Pour votre complète et parfaite information, l'ensemble de ces informations sont également accessibles sur le site [service-public.fr](http://www.service-public.fr) et celui des services de l'État dans l'Oise sur les liens suivants :*

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2825>

<http://www.oise.gouv.fr/Demarches-administratives/Permis-de-conduire#F2825>

<http://www.oise.gouv.fr/Demarches-administratives/Permis-de-conduire/Visites-medicales/Comment-recuperer-mon-permis-de-conduire-apres-une-annulation-ou-une-suspension>